



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.12		
Objet :	PIPICS – Résultats 2025		
Rapporteur :	Mariel MARTIN		
N° Acte :	4.5.1		

La prime d'intéressement à la performance collective des services (PIPICS) a été instaurée par délibération en date du 16 juin 2022. Pour l'année 2025, les critères arrêtés par l'assemblée délibérante étaient généraux : Satisfaction d'un certain pourcentage de formation du personnel, niveau d'absentéisme individuel, réalisation d'un certain pourcentage en matière de budget d'investissement.

Pour la mesure du niveau de satisfaction de ces critères, la référence numéraire s'établissait sur l'année civile, à savoir du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Un échelonnement de 3 niveaux de prime avait été arrêté selon le degré de satisfaction des critères sus évoqués :

- 600 euros versés si 2 critères au moins satisfaits au meilleur niveau (dont celui de l'absentéisme)
- 400 euros versés si 1 critère au moins satisfait au meilleur niveau et 2 au niveau médian ou si 2 critères au meilleur niveau et 1 au niveau médian ou plus bas, ou encore si 3 au niveau médian.
- 200 euros seront versés dans tous les autres cas.

Le niveau de formation des agents s'établit pour l'année 2025 à :75.5%

Le pourcentage de réalisation du budget investissement pour l'année 2025 s'élève à :70.86 %

En conséquent et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver les pourcentages de réalisation des critères sus mentionnés.
- De verser le montant de la PIPICS à chaque agent par la prise d'un arrêté individuel.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2026.

Dossier adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

**Pour extrait conforme
Caderousse le 08 avril 2026
Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA**



(Handwritten signature)